

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 09 DECEMBRE 2019  
N° d'ordre de la délibération : 100  
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 2 décembre 2019  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 9  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le lundi 9 décembre 2019 à 14 heures 30,  
les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués, se sont réunis au siège du  
Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à Toulouse, sous la  
présidence de Monsieur  
Pierre IZARD

### Emprunt pour les travaux

Etaient présents : Mesdames Janine GIBERT, Annie PEREZ, Messieurs Roland CLEMENCON, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Robert MORANDIN, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Jean Pierre COMET, Marc MENGAUD, Patrice RIVAL et Raoul RASPEAU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude SARRALIE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 juillet 2014 qui donne délégation au Bureau pour prendre toute décision financière et budgétaire concernant par exemple les emprunts, les régies de recettes et d'avances, l'indemnité du receveur, les admissions en non-valeur, etc., à l'exclusion du vote du budget, de l'approbation du compte administratif et des mesures de la nature de celles visées à l'article L 1612-15 du CGCT concernant l'inscription au budget des dépenses obligatoires ;

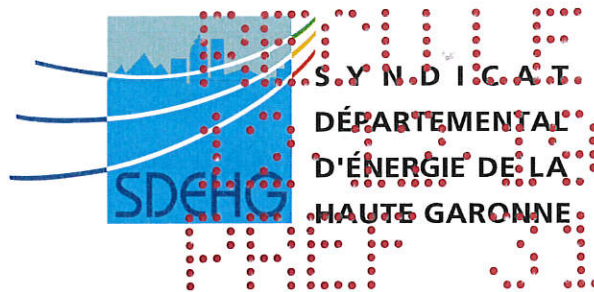
Monsieur le Président informe les membres du Bureau du besoin d'un emprunt concernant les investissements réalisés par les communes membres du Syndicat, il précise qu'une consultation a été lancée comprise entre 6 000 000€ et 7 000 000 € et donne lecture des offres reçues.

Le Bureau ouï l'exposé et DECIDE à l'unanimité :

**Article 1** : Souscription d'un prêt à taux fixe aux caractéristiques suivantes :

Tranche obligatoire à taux fixe du 30/12/2019 au 01/06/2031, mise en place lors des versements des fonds.

- Prêteur : La Banque Postale
- Objet du contrat de prêt : financement du programme d'investissements du budget de l'exercice 2019
- Montant du contrat de prêt : 6 000 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 11 ans et 6 mois
- Versement des fonds : 6 000 000€ versés automatiquement le 30/12/2019
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.58 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle, 12 annuités.
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant de contrat de prêt.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019  
N° d'ordre de la délibération : 100  
N° de feuillet : 2/2

Emprunt pour les travaux

**Article 2 :** Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale ; il est aussi habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Pierre IZARD



Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 12 DEC. 2019